



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Antilles-Guyane : enseignement superieur

Question écrite n° 49619

Texte de la question

M. Pierre Petit appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la politique universitaire pour les départements des Antilles. La création de trois académies aux Antilles et en Guyane a provoqué, depuis le mois de novembre, un certain trouble au sein de la communauté scolaire et universitaire de la Martinique. Les principales préoccupations des responsables locaux portent non seulement sur la localisation de la chancellerie, la répartition du personnel de l'ancienne académie unique, mais encore sur un éventuel éclatement de l'université des Antilles et de la Guyane. Compte tenu du rôle fédérateur que joue cette université entre nos trois départements, des interrogations sont avancées au sujet des objectifs du Gouvernement. Aussi lui demande-t-il quelle politique universitaire le Gouvernement entend mettre en œuvre dans les départements français d'Amérique.

Données clés

Auteur : [M. Petit Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49619

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1285